

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RÉVISION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ (RLP) DE LA COMMUNE DE CROISSY-SUR-SEINE

En exécution de l'arrêté de Monsieur le Maire de Croissy-sur-Seine en date du 16 juillet 2020, une enquête publique portant sur le projet de révision du Règlement Local de Publicité de la commune de Croissy-sur-Seine aura lieu pendant dix-huit jours consécutifs :

Du mardi 15 septembre 2020 à 08H30 au vendredi 02 octobre 2020 à 12H00.

Cette enquête publique concerne la révision du RLP qui adapte la réglementation nationale de la publicité extérieure (publicités, pré-enseignes et enseignes) aux spécificités de son territoire.

Afin de conduire cette enquête, le président du Tribunal Administratif de Versailles, par décision du 20 février 2020, a désigné Madame Muriel BESSEYRE, chargée de mission en ingénierie foncière et immobilière, en qualité de commissaire enquêteur.

L'ensemble des pièces du **dossier d'enquête publique** du projet de révision du RLP est consultable :

- en **version informatique** sur le site internet de la collectivité à l'adresse suivante : <https://www.croissy.com> ;
- en **version papier, sur rendez-vous**, au siège de la commune de Croissy-sur-Seine, à l'accueil du service urbanisme et développement durable de la Mairie de Croissy-sur-Seine, 8 Avenue de Verdun à Croissy-sur-Seine, le lundi de 13h30 à 17h00, le mardi de 8H30 à 12H00, le mercredi de 08H30 à 12H00, le jeudi de 13h30 à 17h00 ainsi que le vendredi de 8H30 à 12H00.

Toute information peut être demandée auprès du Service Urbanisme et développement durable de l'Hôtel de Ville de Croissy-sur-Seine ainsi qu'au numéro de téléphone suivant : 01.30.09.31.57.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur les **registres papiers d'enquête publique** mis à sa disposition, **sur rendez-vous**, à

l'accueil du service urbanisme et développement durable de la commune de Croissy-sur-Seine, le lundi de 13h30 à 17h00, le mardi de 8H30 à 12H00, le mercredi de 08H30 à 12H00, le jeudi de 13h30 à 17h00 ainsi que le vendredi de 8H30 à 12H00.

- par **voie postale** en adressant un courrier à l'attention du commissaire enquêteur au siège de l'enquête (cf. adresse ci-dessus), à faire parvenir avant la fin de l'enquête publique ;
- sur le **registre dématérialisé sécurisé** accessible via le site internet de la commune de Croissy-sur-Seine (<https://www.croissy.com>) accessible en continu pendant la durée de l'enquête publique ;

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public dans les locaux de la commune de Croissy-sur-Seine, situés à l'Hôtel de Ville, 8, Avenue de Verdun à Croissy-sur-Seine pour recevoir leurs observations, lors des **permanences** suivantes :

- le mardi 15 septembre 2020 de 8H30 à 12H00;
- le vendredi 02 octobre 2020 de 8H30 à 12H00 ;

Au terme de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées remis par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, **sur rendez-vous**, au siège de la commune de Croissy-sur-Seine ainsi que sur son site internet (<https://www.croissy.com>) durant un an.

A l'issue de la procédure d'enquête publique, le projet de révision du Règlement Local de Publicité, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur - sous réserve que l'économie générale du RLP ne soit pas remise en cause – sera soumis pour approbation à la majorité des suffrages exprimés au Conseil Municipal de la commune de Croissy-sur-Seine.